

## DELIBERATION DU SYNDICAT CENTRE HERAULT SEANCE DU 28 JUIN 2023

Présents	11
Votants	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

**Date de convocation : 22 juin 2023**

L'an Deux mille vingt-trois et le 28 juin, le Comité Syndical régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Olivier BERNARDI**, Président.  
**Présents** : Mme Isabelle SILHOL, M. Francis BARDEAU, M. Jean Luc REQUI, M. Daniel VALETTE, M. Jean François SOTO, Mme Véronique NEIL, M. Martine BONNET, Mme Sophie COSTEAU, M. Bertrand ALEIX, Mme Danièle JOSEPH,  
**Absents excusés**: M. Claude REVEL, M. Ludovic CROS, M. Daniel FABRE, Mme Marie Hélène SANCHEZ, M Serge DIDELET, Mme Isabelle LE GOFF, M. Jean TRINQUIER, M. Frédéric ROIG, Mme Isabelle PERIGALT, M. José MARTINEZ, M. Daniel REQUIRAND, M. Grégory BRO, M. David CABLAT  
**Pouvoir**: M. Claude REVEL à Mme Isabelle SILHOL  
**Secrétaire de séance** : Mme Véronique NEIL

**Objet : Actualisation du tableau des effectifs pour 2023**

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il propose aux membres du comité syndical de créer un poste d'attaché principal à temps complet afin d'intégrer dans les effectifs du Syndicat Centre Hérault le candidat retenu pour le poste de Directeur Général des Services

Par conséquent, il convient de modifier le tableau des effectifs 2023 comme suit :

GRADE OU EMPLOI (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>							
Directeur Général des Services	A	1		1	0		0
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>							
Attaché Principal	A	2		2	0,9		0,9
Attaché Territorial	A	2		2	1	1	2
Rédacteur Principal 1e classe	B	1		1			0
Rédacteur Principal 2e classe	B	2		2	2		2
Rédacteur	B	3		3	1		1
Agent Administratif Principal de 1ère cl	C	3		3	2,6		2,6
Agent Administratif Principal de 2ème cl	C	1		1	0		0
Adjoint Administratif	C	6		6	3,8	2	5,8

<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>							
ingénieur hors classe	A	0		0			
Ingénieur en chef	A	0,5		0,5		0,5	0,5
Ingénieur principal	A	3		3	3		3
Ingénieur	A	1		1	0	0	0
Technicien Principal 1e Cl	B	5		5	3		3
Technicien Principal 2e Cl	B	2		2	2		2
Technicien	B	5		5	3,9		3,9
Agent de Maitrise Principal	C	2		2	2		2
Agent de Maitrise	C	5		5	3		3
Adjoint Technique Principal 1ère cl	C	24		24	18,9		18,9
Adjoint Technique Principal 2ème cl	C	16		16	10,6		10,6
Adjoint Technique	C	25		25	19,8	1	20,8
<b>TOTAL (b+c)</b>		109,50	0,00	109,50	77,50	4,50	82,00

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Comité Syndicat, à l'unanimité

**ADOpte** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdit  
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Président du Syndicat Centre Hérault, Olivier  
BERNARDI



*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa publication*

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture le : .../.../2023  
et publié ou notifié le : .../.../2023